

**CONTRAT DE RESERVATION**

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

PAYS : ..... TEL : .....

RESERVATION :

Nbre : .... Emplacement(s) tente(s)

Nbre : .... Emplacement(s) caravane

Nbre : .... Emplacement(s) camping car

Branchement électrique : oui / non

Adulte(s) : Noms et prénoms : .....

Enfant(s) : Noms, prénoms et ages : .....

Pour la période du : ..... au .....

Exemple de calcul (à titre indicatif)

Pour une tente + une pers supplémentaire de + de 7 ans + un branchement électrique pour 7 nuits :

1 Forfait deux personnes : 19,00 euros

1 Personne supplémentaire : 5,50 Euros

1 Branchement électrique : 4,00 Euros

.....  
Montant pour une nuit = 28,50 Euros

Montant Total pour 7 nuits = 199,50 Euros

Montant des arrhes à verser : 199,50 Euros x 30% = 59,85 Euros

Frais de dossier + 15 Euros – Montant total pour la réservation = 74,85 Euros

Je déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions générales notifiées au recto et pour que ma réservation soit effective, dans l'attente de recevoir votre confirmation écrite, je vous envoie la somme de : ..... Euros représentant 30 % à titres d'arrhes (encaissés) pour la réservation ci-dessus au montant total de : ..... euros.

**Mode de règlement**

O Chèque      O Virement      O Chèque vacances      O Mandat N° .....

Date:                      Signature (obligatoire) avec mention Lu et approuvé

## CAMPING - CARAVANING

### VENTE MOBILES NOMES SUR PARCELLES RESIDENTIELLES

- ~ 70 Emplacements dans un cadre naturel préservé, en zone non inondable
- ~ Piscine et pataugeoire
- ~ Snack épicerie et dépôt de pain
- ~ Aire de jeux, terrain de pétanque, volley, ball
- ~ Chèques vacances acceptés
- ~ Organisation des descentes des Gorges de l'Ardèche en canoë kayak
- ~ Ambiance familiale
- ~ Animation en soirée une fois par semaine (juillet et août)

### CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION D'UN EMPLACEMENT

#### 1. RESERVATION

La réservation de votre emplacement ne devient effective qu'après notre accord et après réception du contrat de réservation signé, accompagné de l'acompte de 30 % du montant du séjour et de 15 euros de frais de dossier (non remboursable). Dès réception de ce contrat et de votre règlement vous recevrez la confirmation écrite. Celle-ci devra être présentée lors de votre arrivée au camping. Le solde du montant du séjour est intégralement payable 30 jours avant votre arrivée. Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de retard anticipé. Pour toute modification, veuillez nous contacter. Il ne pourra être garanti le même emplacement si les dates de séjour sont modifiées.

#### 2. ARRIVEE - DEPART

Les emplacements devront être libérés et propres avant 12 heures le jour prévu du départ.

#### 3. ANNULATION

-En cas d'annulation après le 31 mai, les arrhes ne seront pas remboursées. Une exception sera faite uniquement en cas de décès (du conjoint d'un enfant ou d'un parent Proche) et sur justificatif d'un bulletin de décès.

#### 4. TAXE DE SEJOUR

Elle est à régler en sus sur place à la réception du camping.

#### 5. ASSURANCE

Il appartient au campeur de s'assurer. Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries et en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur.

**Tout campeur est tenu de se conformer au règlement du camping. En cas de litige seul le tribunal de Privas sera compétent.**

#### 6. PISCINE

L'accès à la piscine et à la pataugeoire est gratuit et réservé aux clients du camping. La baignade est non surveillée. Le slip de bain est obligatoire.

#### 7. ANIMAUX

Ils ne doivent en aucun cas rester seuls au camping et doivent être tenu en laisse à l'intérieur du camping. Sont interdit dans le camping les chiens de 1ère et de 2ème catégorie. Le carnet indiquant la mise à jour des vaccinations de votre animal devra être présenté à votre arrivée.

#### 8. CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VEHICULES (autos, motos, cyclomoteurs)

Vitesse limitée à 10 km/h dans le camping. Circulation interdite entre 22H30 et 7H30. Les personnes désirant sortir pendant ce temps, garderont leur véhicule sur le parking visiteur à l'entrée du camping. Une seule auto est autorisée à stationner pour chaque emplacement.

#### 9. CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis à pénétrer sur le terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire. Le fait de séjour implique l'application des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer. Toute personne devant séjourner dans le camping doit au préalable justifier de son identité et remplir les formalités nécessaires à son inscription. Les mineurs non accompagnés par une personne adulte ne seront pas admis. Les barbecues individuels sont strictement interdits.